



## Newsletter N° 1 du CDO de la Charente

### Edito

Chère Consoeur, Cher Confrère,

L'Ordre Départemental est souvent perçu comme une institution austère et « un père fouettard » par l'ensemble de la profession.

Discret, nous œuvrons au quotidien pour votre exercice et pour l'image de votre profession.

Nous avons décidé de communiquer directement des actions menées par le CDO16 pour que vous puissiez vous rendre compte que vos élus ne passent pas leur temps en réunion...

Différents thèmes seront abordés et vous pourrez voir le panel de nos sollicitations.

Bonne santé à vous tous.

Confraternellement.

Emmanuel BOISSEAUD  
Président

### Thème : le massage illégal

#### Actions menées



- ✓ Masseuse Villebois-Lavalette
- ✓ Masseuse Dignac
- ✓ Masseur Agris

Rappel à la loi qui régit la pratique du massage en France pour les 3 instituts cités ci-dessus.

Nous leurs avons demandé de changer l'appellation massage ou de nous produire leurs diplômes sous huitaine

#### **Rappel :**

**Pour pouvoir poursuivre une action judiciaire sur ces 3 instituts de massage, le CDO 16 ne peut le faire qu'avec des témoignages de patients et des thérapeutes floués.**

**Restant à votre disposition pour toute information.**